



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange PARODONTAX DAILY FLUORIDE TOOTHPASTE (IB2108)

No. d'enregistrement -

Synonymes IB2108 * FLUORURE DE SODIUM , produit formulé.

Date de publication 04-Novembre-2021

Numéro de version 01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Oral Care

Cette fiche de données de sécurité est rédigée de manière à fournir des informations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement aux personnes qui manipulent ce produit formulé sur leur lieu de travail. Elle n'a pas pour but de fournir des informations relatives à l'utilisation médicale du produit. Dans ce cas, les patients doivent consulter les informations relatives à la prescription/la notice/l'étiquette du produit ou consulter leur pharmacien ou leur médecin. Pour connaître les informations relatives à la santé et à la sécurité concernant les substances utilisées pour la fabrication, consulter la fiche de données de sécurité de chaque substance.

Utilisations déconseillées Aucune autre utilisation n'est conseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NOM DE LA SOCIETE GlaxoSmithKline UK

Adresse : 980 Great West Road
Brentford, Middlesex TW8 9GS UK

Téléphone: +44-20-8047-5000 (General Inquiries)

Courrier électronique : msds@gsk.com

Site web: www.gsk.com

À contacter en cas d'urgence

VERISK 3E GLOBAL INCIDENT RESPONSE

Téléphone: +(44) 20 35147487 ou 0 800 680 0425 (In country)

+(1) 760 476 3961 (International)

24/7; multi-language response

Numéro de contrat : 334878

Section 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements

Dangers pour la santé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

H317 - Peut causer une réaction allergique cutanée.

Résumé des dangers

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut causer une réaction allergique cutanée. Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires.

Voir la section 11 de la FDS pour plus d'informations sur les dangers pour la santé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient : Cocamidopropylbétaine, DODECYL SODIUM SULFATE, FLUORURE DE SODIUM, GLYCÉRINE (AÉROSOLS DE), HARLEQUIN EC, Hydrogénocarbonate de sodium

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mention de danger

H317
H319

Peut causer une réaction allergique cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention

P261
P264
P272
P280
P280

Eviter de respirer les brouillards/vapeurs.
Se laver soigneusement après manipulation.
Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail.
Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
Porter des gants de protection.

Intervention

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321
P333 + P313
P337 + P313
P362 + P364

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage

Non disponible.

Elimination

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires de l'étiquette

1,1 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue. 71,494 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue. 77,71 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë pour le milieu aquatique est inconnue. 76,61 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité à long terme pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8. Voir la section 11 de la FDS pour plus d'informations sur les dangers pour la santé.

Section 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Hydrogénocarbonate de sodium	67,26	144-55-8 205-633-8	-	-	
Classification : -					
GLYCÉRINE (AÉROSOLS DE)	9,35	56-81-5 200-289-5	-	-	
Classification : -					
DODECYL SODIUM SULFATE	2	151-21-3 205-788-1	-	-	
Classification : Flam. Sol. 2;H228, Acute Tox. 4;H302;(ATE: 1288 mg/kg), Acute Tox. 4;H332;(ATE: 1,5 mg/l), Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, STOT SE 3;H335, Aquatic Chronic 3;H412					
Cocamidopropylbétaïne	1,134	61789-40-0 263-058-8	-	-	
Classification : Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 2;H411					
HARLEQUIN EC	1,1	NON ATTRIBUE	-	-	
Classification : Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Skin Sens. 1;H317, Aquatic Chronic 3;H412					

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
FLUORURE DE SODIUM	0,2049	7681-49-4 231-667-8	-	009-004-00-7	#
Classification : Acute Tox. 3;H301;(ATE: 100 mg/kg), Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319					

Autres composés sous les niveaux déclarables 18.9511

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.
M : facteur M
PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.
Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Commentaires sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

Section 4: Premiers secours

Informations générales En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger. L'évaluation des risques doit déterminer la nécessité d'un pré-placement et d'une surveillance sanitaire périodique.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Si la respiration est difficile, de l'oxygène doit être administré par le personnel formé. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent. Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.

Contact avec la peau Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Ingestion En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas d'ingestion d'une quantité importante de produit, contactez immédiatement le centre antipoison. Ne provoquez pas le vomissement sans consultation du centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Irritation sévère des yeux. Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun antidote spécifique connu. Traiter suivant les protocoles localement admis. Pour des directives supplémentaires, se reporter aux informations de posologie en cours ou au centre d'information antipoison local.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Assume that this product is capable of sustaining combustion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Eau. Mousse Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés Aucun à notre connaissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter l'équipement personnel de protection approprié.

Pour les secouristes

Garder à distance tout personnel non nécessaire. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un jet d'eau pour réduire la vapeur ou pour détourner le nuage de vapeur.

Grands déversements : Arrêter l'écoulement du produit si cela ne présente pas de risque. Endiguer le matériau renversé, vers où ceci est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Petits déversements : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients convenables, couverts et étiquetés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux. Éviter les expositions prolongées. Veiller à une ventilation adéquate. Porter l'équipement personnel de protection approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Oral Care

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

GSK

Composants

Composants	Type	Valeur	Forme
Cocamidopropylbétaine (CAS 61789-40-0)	OHC	1	>1000 - ≤5000 mcg/m3
	PDE	3000 mcg/day 10000 mcg/day	Parenteral, Inhalation Oral(e) , Dermale
DODECYL SODIUM SULFATE (CAS 151-21-3)	OHC	1	>1000 - ≤5000 mcg/m3
Hydrogénocarbonate de sodium (CAS 144-55-8)	OHC	1	>1000 - </=5000 mcg/m3

La Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)	STEL limite d'exposition à court terme	4 MG/M3	Fraction inhalable.
	VME	1 MG/M3	Fraction inhalable.
GLYCÉRINE (AÉROSOLS DE) (CAS 56-81-5)	STEL limite d'exposition à court terme	100 MG/M3	Fraction inhalable.
	VME	50 MG/M3	Fraction inhalable.

UE. Valeurs limites indicatives d'exposition dans les directives 91/322/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE, 2017/164/CE

Composants	Type	Valeur
FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)	VME	2,5 MG/M3

Valeurs limites biologiques

Suisse. Suisse. BAT-Werte (Valeur biologique tolérable sur le lieu de travail selon la SUVA)

Composants	Valeur	Déterminant	Spécimen	Heure d'échantillonnage
FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)	4 mg/l	Fluorure	Urine	*

* - Pour plus de détails sur l'échantillonnage, consulter le document source.

Procédures recommandées de contrôle Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE) Non disponible.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) Non disponible.

Directives au sujet de l'exposition

Suisse – Valeurs limites d'exposition aux postes de travail de la SUVA : Désignation « Peau »

FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)

Résorption via la peau

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées Une ventilation générale est généralement suffisante. Pour les opérations impliquant cette matière, une approche de contrôle d'exposition est établie sur la base des VLEP/Catégorie des risques professionnels et de l'évaluation des risques rattachés à un site ou à une opération spécifique.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Suivre toutes les réglementations locales si un équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage Non nécessaire en général. En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé. (par exemple EN 166).

Protection de la peau

Protection des mains Non nécessaire en général. Choisir des gants de protection chimique adaptés (EN 374) d'indice de protection 6 (durée de perméation > 480 minutes).

- Autres Non nécessaire en général. Porter des vêtements de protection appropriés pour protéger contre les éclaboussures et la contamination. (Norme EN 14605 pour les liquides et norme EN ISO 13982 pour les particules solides).

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Lorsque des aérosols/particules respirables sont formés, utiliser un masque et des filtres appropriés aux gaz et vapeurs de composés organiques et inorganiques, aux acides inorganiques, aux composés alcalins et aux particules toxiques (cf. norme EN14387).

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Pour obtenir des conseils sur les méthodes de surveillance adaptées, demander conseil à un professionnel qualifié dans le domaine de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Indications de danger et recommandations de contrôle Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.

Forme Pâte.
Pump/tube.

Couleur Non disponible.

Odeur Non disponible.

Point de fusion/point de congélation Non disponible.

Boiling point or initial boiling point and boiling range Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure d'inflammabilité (%) Non disponible.

limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
pH	Non disponible.
Solubilité(s)	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Particle characteristics	Non disponible.
Other safety characteristics	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non établi.
Pourcentage de composés volatils	17,7 % évalué

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles.
10.5. Matières incompatibles	Des oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun à notre connaissance. Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
-------------------------------	---

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
Contact avec la peau	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Contact avec les yeux	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Peut être nocif par ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable.

Symptômes	Irritation sévère des yeux. Peut causer une réaction allergique cutanée.
------------------	--

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Risque faible attendu dans des conditions de manipulation industrielle courante par un personnel qualifié.
-----------------------	--

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Cocamidopropylbétaine (CAS 61789-40-0)		
<u>Aigu</u>		
Oral(e)		
DL50	souris	> 2000 mg/kg
DODECYL SODIUM SULFATE (CAS 151-21-3)		
<u>Aigu</u>		
Oral(e)		
DL50	rat	1288 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'essais
GLYCÉRINE (AÉROSOLS DE) (CAS 56-81-5)		
Aigu		
Oral(e)		
DL50	rat	> 2000 mg/kg
Hydrogénocarbonate de sodium (CAS 144-55-8)		
Aigu		
Oral(e)		
DL50	rat	>= 7300 mg/kg 4220 - 8290 mg/kg
Corrosion/irritation cutanées	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Sensibilisation respiratoire	Aucune étude n'a été conduite.	
Sensibilisation cutanée	Le produit contient une petite quantité d'une substance allergène qui, chez les personnes prédisposées, peut provoquer une réaction allergique par contact avec la peau.	
Mutagenicité des cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
Carcinogénicité	Non classé quant à la cancérogénicité pour l'homme. Aucun effet cancérogène n'est attendu suite à une exposition professionnelle.	

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4) 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité reproductrice	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non attribué.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non attribué.
Danger par aspiration	Non établi.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Non disponible.

Autres informations L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.

Section 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Pas de données disponibles pour ce produit Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Cocamidopropylbétaine (CAS 61789-40-0)		
Aquatique		
<i>Aigu</i>		
Algue	CE50	Algues vertes (scenedesmus subspicatus) 0,55 mg/l, 96 Heures
	NOEC (concentration sans effet observé)	Algues vertes (scenedesmus subspicatus) 0,09 mg/l, 96 Heures
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia magna) 6,5 mg/l, 48 Heures
	NOEC (concentration sans effet observé)	Puce d'eau (daphnia magna) 1,6 mg/l, 48 Heures
Microtox	CMI	Pseudomonas > 3000 mg/l, 16 Heures

Composants		Espèce	Résultats d'essais
Poisson	CE50	poisson zèbre (Adult Brachydanio rerio)	2 mg/l, 96 Heures Conditions d'essai semi-statiques
	NOEC (concentration sans effet observé)	poisson zèbre (Adult Brachydanio rerio)	1,7 mg/l, 96 Heures Conditions d'essai semi-statiques
<i>Chronique</i>			
Crustacé	LOEC (concentration avec effet mineur observé)	Puce d'eau (daphnia magna)	3,6 mg/l, 21 Jours
	NOEC (concentration sans effet observé)	Puce d'eau (daphnia magna)	0,9 mg/l, 21 Jours
DODECYL SODIUM SULFATE (CAS 151-21-3)			
Aquatique			
<i>Aigu</i>			
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	5,4 mg/l, 48 Heures Essai statique
Poisson	CE50	Truite arc-en-ciel (Adult Oncorhynchus mykiss)	4,6 mg/l, 96 Heures essai via le milieu aquatique et via la voie alimentaire
<i>Chronique</i>			
Algue	NOEC (concentration sans effet observé)	algues vertes (Desmodesmus subspicatus)	30 mg/l, 72 Heures
Crustacé	NOEC (concentration sans effet observé)	Ceriodaphnia dubia	0,88 mg/l, 7 Jours Flow-through Test
Poisson	NOEC (concentration sans effet observé)	Tête-de-Boule	3,8 mg/l, 28 Jours essai via le milieu aquatique et via la voie alimentaire
FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)			
<i>Aigu</i>			
	CI50	Boues activées	2930 mg/l, 3 Heures
Aquatique			
<i>Aigu</i>			
Algue	CE50	Algues vertes (selenastrum capricornutum)	272 mg/l, 96 Heures
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	340 mg/l, 48 Heures Essai statique
Poisson	CE50	poisson larvivoire (Adult Gambusia affinis)	418 mg/l, 96 Heures Essai statique
		Truite arc-en-ciel (Juvenile Oncorhynchus mykiss)	108 mg/l, 96 Heures Essai statique
		Vairon (Juvenile Pimephales promelas)	180 mg/l, 96 Heures Static renewal test
Hydrogénocarbonate de sodium (CAS 144-55-8)			
Aquatique			
<i>Aigu</i>			
Algue	CE50	Algue (Nitscheria linearis)	650 mg/l, 5 Jours
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	2350 mg/l, 48 Heures Essai statique
Poisson	CE50	Crapet arlequin (Adult Lepomis macrochirus)	8250 - 9000 mg/l, 96 Heures Essai statique
		poisson larvivoire (Adult Gambusia affinis)	7550 mg/l, 96 Heures Essai statique

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Biodégradabilité

Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie – intrinsèque)

Cocamidopropylbétaine 97 %, 28 jours Modified Zahn-Wellens, DOC removal., Boues activées
99 %, 28 jours Modified Zahn-Wellens, DOC removal., Boues activées

Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie – rapide)

Cocamidopropylbétaine 100 %, 20 Jours Test de Sturm Modifié ., Boues activées
84 %, 30 jours Essai de fiole fermée, Boues activées
DODECYL SODIUM SULFATE 95 % OCDE 301 B

12.3. Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles pour ce produit

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

DODECYL SODIUM SULFATE 1,6
GLYCÉRINE (AÉROSOLS DE) -1,76

Coefficient de bioconcentration (BCF)

FLUORURE DE SODIUM 2,3 MESURE

12.4. Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Mobilité en général Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Non disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Non disponible.

12.7. Autres effets néfastes Non disponible.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination). Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

Emballages contaminés Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes d'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Eliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Précautions spéciales Eliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Section 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU Non disponible.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Non disponible.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non disponible.

Danger subsidiaire -

14.4. Groupe d'emballage Non disponible.

14.5. Dangers pour l'environnement Non.

Dispositions particulières Non disponible

RID

14.1. Numéro ONU Non disponible.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Non disponible.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe Non disponible.

Danger subsidiaire -

14.4. Groupe d'emballage Non disponible.

14.5. Dangers pour l'environnement Non.

ADN

14.1. Numéro ONU Non disponible.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU Non disponible.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Classe Non disponible.

Danger subsidiaire -

14.4. Groupe d'emballage Non disponible.

14.5. Dangers pour l'environnement Non.

IATA

14.1. UN number Not available.

14.2. UN proper shipping name Not available.

14.3. Transport hazard class(es) Not available.

Subsidiary class(es) -

14.4. Packing group Not available.

Labels required Not available.

14.5. Environmental hazards No.

IMDG

14.1. UN number Not available.

14.2. UN proper shipping name Not available.

14.3. Transport hazard class(es)
Class Not available.

Subsidiary risk -

14.4. Packing group Not available.

14.5. Environmental hazards

Marine pollutant No.

EmS Not available.

Non disponible.

14.7. Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code Non applicable.

Section 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Selon la Directive 92/85/CEE et ses amendements, les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec le produit s'il existe le moindre risque d'exposition.

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit. Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

Suisse. Tableaux 1A-3B des substances soumises à OCPCh, Ordonnance sur le contrôle des produits chimiques utilisables à des fins civiles et militaires (OCPCh)

N'est pas listé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Un ou plusieurs composants du mélange ne sont pas répertoriés dans les inventaires EINECS ou ELINCS.

Section 16: Autres informations

Liste des abréviations

Non disponible.

Références

Détermination des risques par GSK

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H228 Solide inflammable.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation de la peau.
H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations relatives à la révision

Aucun(e).

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Avis de non-responsabilité

Les renseignements et les recommandations de cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, exactes à la date de publication. Aucun élément n'y sera considéré produire une garantie, implicite ou explicite. Il incombe à l'utilisateur de déterminer l'applicabilité de ces renseignements ainsi que la pertinence de la matière ou du produit à quelque fin que ce soit.